



CAP

AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYGIÈNE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuves :

- EP1 – Techniques professionnelles d'entretien courant
- EP2 – Techniques de remise en état
- EP3 – Techniques de bionettoyage

Le candidat devra se munir :

- de sa convocation ;
- d'une pièce d'identité munie d'une photographie ;
- de **2 tenues professionnelles complètes ne comportant aucun signe distinctif.**

Désignation du matériel

EP1 et EP2 :

- Vêtements professionnels (anonymes)
- Chaussures de sécurité
- Gants de caoutchouc épais (dits gants de ménage)

EP3 :

- Vêtements professionnels de couleur claire
- Chaussures de sécurité

Toutes épreuves :

- Matériel d'écriture (stylos, crayon de papier, gomme, règle...)